

**Compte - rendu du Conseil de Quartier
Alleray / Procession
Jeudi 25 mars 2010**

Ordre du jour :

1. Propreté.
2. Circulation et voirie.
3. Réhabilitation du foyer Bertillon.
4. Fête du quartier Alleray / Procession.

Étaient présents :

Collège des élus : Louisa FERHAT, Adjointe au Maire du 15^e chargée des Conseils de Quartier Alleray/ Procession et Georges Brassens ; Hélène MACÉ de LÉPINAY, Conseillère de Paris déléguée auprès du Maire du 15^e à la Vie locale pour les quartiers Alleray/Procession, Pasteur/Montparnasse et Saint-Lambert ; Guy COUDERT, Conseiller d'arrondissement délégué auprès de l'Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ; Isabelle ROY, Conseillère d'arrondissement.

Collège des habitants :

Fabienne de LATTRE
Jacques AGAR
Gilles Mario VANGO
Alain MERCIER
Christiane SCHOFFEN
Michel SCHWARTZ
Brigitte BODILIS

Collège des associations :

Ronald MATTATIA, Cercle Français des Collectionneurs de Cartes Postales.

Collège des personnalités qualifiées :

Nicolas HOCQUENGHEM, Président de FORANIM, représenté par Françoise LAMONTAGNE.
Peter VIZARD, Directeur du Conservatoire Frédéric Chopin.

Invités : Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire du 15^e chargée de la Solidarité, de la Famille, de la Lutte contre l'exclusion et des Personnes en situation de handicap ; Nicolas POUSSET, responsable du Pôle « Foyers » d'ICF – La Sablière (groupe SNCF) ; Denis GAUTHIER, Directeur de la Production de l'association PARME (groupe SNCF) ; Joël NISSOU, Architecte DPLG, gérant des Ateliers Joël Nissou Architectes.

Louisa FERHAT souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.

Michel SCHWARTZ établit, au nom du groupe « Propreté », le bilan d'une opération menée à partir des orientations et des objectifs fixés par cinq des membres du Conseil de Quartier.

Les objectifs étaient les suivants :

- faire un diagnostic périodique par rue ;
- partager ce diagnostic avec le service de la propreté du 15^e et examiner un certain nombre de préconisations pour remédier aux points critiques recensés ;
- coopérer avec Jean-Raymond DELMAS l'Adjoint au Maire chargé de la propreté, le but étant d'étendre cette démarche de diagnostic à tout le 15^e. La création de trophées pour récompenser les initiatives les plus remarquables a été envisagée mais non réalisée ;
- proposer, sur le site du Conseil, un formulaire de signalement des problèmes de propreté.

Plusieurs actions ont été entreprises :

- un diagnostic par rue a été réalisé, et deux réunions de travail avec les services de propreté ont eu lieu, en février et en mai 2009 ; de plus, des Conseillers ont opéré des signalements ponctuels directement auprès des services de la Propreté ; une opération de nettoyage approfondi a été mise en place, pendant une période de deux semaines, le service de nettoyage met tous les moyens en œuvre pour que le quartier soit propre ; par ailleurs, des actions de communication sur la propreté ont été mises en œuvre, notamment à l'occasion de la Fête de Quartier du 5 juillet et de l'opération Vivre Ensemble en novembre ;
- les relations avec le service de nettoyage ont été excellentes, et leur personnel réagit rapidement en cas de signalement ponctuel au 01 45 45 86 00 ;
- le Conseil a observé quelques progrès, considérés trop lents et trop peu visibles, ainsi qu'un réel incivisme non combattu et permanent de la part de certains concitoyens ;
- la tentative du formulaire en ligne sur le site du Conseil de Quartier, a échoué, et le dispositif sera vraisemblablement abandonné ;
- la coopération avec l'Adjoint au Maire chargé de la propreté n'a pas fonctionné, en conséquence les autres quartiers n'ont pas dupliqué la démarche de diagnostic, faisant ressentir au Conseil de Quartier un sentiment d'isolement.

En guise de bilan, Michel SCHWARTZ lit le message écrit d'un habitant, membre du Conseil de Quartier depuis la précédente mandature. Celui-ci se plaint de l'incivisme des citoyens mais complimente les efforts entrepris et note quelques progrès (dépôts sauvages moins nombreux et moins volumineux). D'après le baromètre de la Mairie de Paris sur la propreté des arrondissements, pour lequel 4.000 personnes ont été sondées dont 434 sur le 15^{ème}, la note est 6,2/10 pour le 15^e arrondissement, soit la 13^e place, ce qui laisse à penser que l'arrondissement n'est pas bien traité. Concernant la perception de la propreté, par exemple, à la question « considérez-vous que la propreté de votre quartier s'est améliorée depuis un an ? », 10% répondent « beaucoup », 23 % répondent « un peu », 6% pensent que la propreté s'est « un peu détériorée », et « beaucoup détériorée » pour 5% des sondés.

Enfin, Michel SCHWARTZ conclut qu'il faut garder espoir. Il encourage à conserver des relais entre habitants et service de propreté et à relancer la coopération avec l'Adjoint à la propreté afin de combattre l'incivisme et obtenir une véritable communication (mieux diffuser les numéros utiles par exemple, ce que la Ville de Paris fait mais insuffisamment). Il donne en exemple la Mairie de Levallois-Perret pour sa communication sur la propreté.

Jacques AGAR prend la parole au nom du groupe « Circulation – Voirie ». Lors des premières réunions en 2008, la priorité était portée sur la circulation et la modification d'arrêts de bus, notamment l'arrêt Procession / Dutot du 95. Le trottoir d'un mètre quarante posait des difficultés pour monter et descendre du bus (notamment pour les poussettes, les chaises roulantes). La chaussée a été réduite et le trottoir élargi, offrant aux habitants une grande satisfaction. Une centaine de personnes étaient concernées, la circulation a été facilitée. Cependant les doléances concernant le réaménagement de l'arrêt Alleray, pour fluidifier la circulation, n'ont pas été retenues. Jacques AGAR aborde la question de la mise en place d'un feu tricolore au croisement des rues La Quintinie et Barruel. Actuellement un feu tricolore est placé à l'extrémité de la rue Barruel au niveau de la rue Vaugirard, et l'autre

est positionné au niveau de la place Alleray. Entre les deux il est dangereux de traverser. Sur ce point, les doléances n'ont pas été entendues. Jacques AGAR ajoute que les ralentisseurs de circulation souhaités rue Bargue et tout autour du square Necker (présence de nombreux enfants, circulation trop rapide), n'ont pas été mis en place. De même pour la rue Bertillon. Au croisement des rues de la Procession et La Quintinie, pour des questions de sécurité, le Conseil a demandé la suppression d'une place de stationnement et son remplacement par des plots. Les réfections de chaussées souhaitées par le Conseil de Quartier ont été partiellement obtenues. Concernant les dégradations devant Franprix rue Plumet, le trottoir a été refait mais les problèmes rue Bargue et rue Bertillon n'ont pas été résolus. Ces remarques ne sont pas exhaustives, et il faut que les habitants signalent les problèmes existants, comme rue Bargue, en face du numéro 48, où le trottoir est trop étroit pour les personnes à mobilité réduite. **Christiane SCHOFFEN**, membre du même groupe de travail, signale qu'à la hauteur du carrefour Alleray / La Quintinie / Yvart, le bus 88 est régulièrement bloqué car la superficie du trottoir a été excessivement étendue. Elle regrette l'absence de suivi et de soutien du Conseil de Quartier à son action. **Michel SCHWARTZ** ajoute qu'au niveau du rond-point de la place Falguière, rond-point qui est en lui-même une bonne chose, des stationnements illégaux bloquent le passage des bus, notamment articulés. Conseillers et commerçants riverains ont demandé que le diamètre du rond-point soit réduit, les services ont refusé et veulent régler le problème en supprimant les places de stationnement, y compris au droit des établissements commerciaux (supermarché, restaurant). Conseillers et commerçants sont néanmoins convaincus que même en cas d'interdiction générale du stationnement, les stationnements illicites demeureront et continueront à générer des problèmes de blocages et de nuisances sonores : ils maintiennent leur demande. Pour prendre ce sens giratoire, le bus 95 rase dangereusement le trottoir de la rue Labrouste. Le responsable a signalé qu'il faudrait, le long du couloir de bus, élargir le trottoir de 40 centimètres et mettre des potelets tous les trois mètres. **Louisa FERHAT** indique à propos du rond-point Falguière, que la demande des Conseillers a été transmise par elle-même aux responsables de la Voirie, dans l'espoir que cet îlot soit réduit. Elle confirme que le bus 95, très fréquemment, ne prend pas le bon chemin. Néanmoins, il y a eu beaucoup de travaux de voirie en peu de temps dans le quartier (places d'Alleray et Falguière, rues Dutot et Saint-Amand), or les budgets sont limités et les autres quartiers ont aussi leurs besoins. Louisa FERHAT félicite les Conseillers pour leur travail.

Sylvie CEYRAC introduit le sujet du foyer du 31, rue Bertillon. **Nicolas POUSSET** indique que La Sablière possède 32.000 logements et 23 foyers en Île-de-France, dont 6 à Paris et 1 dans le 15^e. Le foyer a été créé en 1976, s'adressant originellement à de jeunes travailleurs. L'établissement compte 197 chambres de 13 m² avec un lavabo et une douche (cuisine collective, WC hors de la chambre). Il y aura une restructuration lourde, représentant 50.000 € par logement : remise aux normes intégrale (plomberie, électricité, isolation), chambres transformées en petits logements avec kitchenette et sanitaires complets, meilleure efficacité énergétique (isolation thermique en façade, panneaux solaires en toiture, récupération de chaleur des eaux chaudes usagées dites « eaux grises »). Le bâtiment sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, et 14 logements adaptés aux handicapés seront créés. Il y aura au total 211 logements meublés dans le bâtiment, qui deviendra non plus un foyer mais une résidence sociale conventionnée (les résidents auront accès à l'APL – Aide Personnalisée au Logement), répondant à une forte demande. **Denis GAUTHIER** indique que l'association « Parme » (21.000.000 € de chiffre d'affaires, 163 collaborateurs) gère tous les foyers du groupe SNCF soit 53 résidences en France, ce qui représente 6.400 logements. Ancien gestionnaire de ce foyer, Parme en sera le nouveau gestionnaire après réhabilitation. Avant la fermeture, le foyer comptait 70% d'agents SNCF et 30% de tiers (salariés). Un rééquilibrage va s'opérer : 50% d'agents SNCF, 50% de tiers en démarrage de vie active ou mobilité professionnelle (attribution des logements par une commission). **Joël NISSOU** explique que les contraintes majeures de la résidence sont la volumétrie et la réglementation de la Ville de Paris. Le bâtiment offrira des prestations de qualité aux futurs résidents, et sera d'une haute qualité environnementale (labels actuel et futur). L'architecture

du bâtiment actuel date des années 70, et sa structure n'est pas modifiable de façon importante. Les travaux sont programmés sur environ 18 mois. La manutention sera faite de façon à gêner le moins possible l'environnement grâce, notamment, à la mise en place d'un ascenseur pour les travaux, permettant moins de rotations de camions. La façade gagnera en esthétique et ses matériaux seront résistants et facilement lavables. **Les trois intervenants susnommés (propriétaire, gestionnaire, architecte)** se relaient pour ajouter, pendant que des photographies et des plans sont projetés, de multiples précisions. L'implantation du bâtiment ne va pas changer. Les travaux n'occuperont pas l'espace public et donc n'occasionneront pas de gêne rue Bertillon. L'entrée du bâtiment sera légèrement modifiée pour permettre l'accès aux personnes handicapées. Le local poubelle sera sous un abri léger et esthétique, derrière une future clôture bénéficiant elle aussi d'un traitement esthétique et végétalisé. L'espace tampon entre le trottoir et l'entrée du bâtiment proprement dit, sera lui aussi végétalisé. Il serait souhaitable de privilégier, en référence à ce bâtiment, le terme de « résidence » et non celui de « foyer ». La façade en retrait va être avancée, et les cuisines/sanitaires collectifs vont être récupérés pour créer les logements accessibles aux personnes handicapées ; les surfaces de circulation seront accrues pour permettre un accès handicapé à tous les étages. Les chambres, même mieux équipées, garderont une petite surface, car ces logements ont vocation à être temporaires (en principe 2, au maximum 3 ans), et à être une étape (stabilisation professionnelle combinée à un logement peu coûteux) dans un parcours personnel. Un petit espace évite également la sur-occupation (plusieurs occupants par chambre). Néanmoins, le confort sera garanti par l'aménagement et aussi par une meilleure isolation phonique. La demande de permis de construire est en cours, les plis de la consultation d'appel d'offres seront ouverts le 12 avril. Les travaux débuteront entre le 15 et 30 mai 2010. La fin des travaux est prévue le 1er décembre, et l'ouverture au public le 15 décembre 2011. Actuellement une petite chambre coûte 390 euros, après la rénovation elle vaudra 450 euros avec les APL. Cette redevance (ce n'est pas un loyer) inclut toutes les charges, y compris le changement des ampoules ou la consommation électrique.

Un habitant demande ce que deviennent les résidents pendant les travaux. **Nicolas POUSSET** répond que le chantier se fait en 3/8 pour des raisons de délais, et qu'il est donc impossible de faire les travaux en milieu occupé. La décision a été de faire sortir les résidents au mois de novembre. Ceux-ci ont été prévenus un an en avance et relogés dans les meilleures conditions avec une aide du pôle logement de la Sablière et de la SNCF. Le bâtiment a été confié de façon temporaire à l'association Aurore pour l'hébergement d'urgence pendant six mois (restitution au mois d'avril), donnant accès à environ 150 personnes. **Isabelle ROY** précise que cette opération s'est effectuée notamment à l'initiative de la Ville de Paris, et a en particulier bénéficié à des mineurs étrangers. Elle ajoute que les aides du type PLAI ou PLUS sont également financées par la Ville de Paris, pour laquelle le logement social est une priorité. **Sylvie CEYRAC** précise que l'Etat a largement participé, tout comme l'association Aurore et la Sablière, à l'opération de cet hiver, et confirme que trente mineurs afghans ont bénéficié de cours d'alphabétisation. Plus généralement, il y a eu un vrai travail social et d'insertion pour les résidents temporaires du foyer, et les mineurs ne seront pas laissés à eux-mêmes à l'issue de cette phase. **Denis GAUTHIER** ajoute que tous les habitants de l'immeuble ont eu des propositions de relogement, les départs ont eu lieu dans de bonnes conditions. **Jacques AGAR** dit s'être vu refuser l'accès à l'entrée du bâtiment, qu'il voulait visiter avant la réunion du Conseil de Quartier. **Nicolas POUSSET** répond que l'entrée est interdite au public car c'est un bâtiment privé. **Sylvie CEYRAC** souligne qu'à l'heure actuelle le chantier n'a pas commencé, c'est une propriété privée, il y aura certainement une opération « portes ouvertes ». **Jacques AGAR** demande s'il y aura une isolation phonique, car l'endroit est bruyant. **Joël NISSOU** répond positivement, et ajoute que les normes actuelles et même à venir seront respectées, à tel point que la société vise le certificat CERCAL (restructuration lourde) qui correspond au niveau d'exigence d'un nouveau bâtiment. Un traitement phonique va être effectué à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment ainsi qu'entre les logements et entre les étages. **Un habitant** demande si ce chantier, par rapport aux pratiques en cours ailleurs en Europe, est

plutôt rapide ou plutôt lent. **Joël NISSOU** répond qu'il s'agit de délais très courts, les contraintes comme celles de l'absence de travail les samedis et dimanches, ou le chantier sans empiètement physique sur la rue Bertillon étant largement compensées par le choix d'un chantier en site inoccupé ou celui d'un type de marché basé sur une entreprise générale, soit un seul responsable pour mieux coordonner. **Nicolas POUSSET** précise qu'en général il faut cinq ans entre le lancement des études et la livraison de la structure. Ici cette durée est réduite à environ trois ans, on note une véritable volonté de la Ville de Paris d'appuyer l'opération. **Louisa FERHAT** conseille de la joindre à la Mairie en cas de besoin. Elle contactera alors les intervenants afin d'obtenir les informations requises. **Joël NISSOU** rappelle les contraintes de confidentialité liées à l'existence d'un l'appel d'offre.

Louisa FERHAT aborde la fête de quartier qui aura lieu au square Necker. **Peter VIZARD** n'est pas directement l'organisateur, il est directeur du Conservatoire et participe volontiers à la fête du quartier. Un groupe de travail s'est réuni deux ou trois fois, Geneviève MERCIER coordonne la réflexion sur ce sujet, mais n'a pu être présente ce soir. La fête du quartier doit avoir lieu le 6 juin, les personnes qui participent au groupe de travail sont Michel SCHWARTZ, Jacques AGAR et Alain MERCIER. Le but est de célébrer les 150 ans du rattachement de Vaugirard et Grenelle. Le square Necker est à proximité de plusieurs maisons de retraite, et ce quartier calme bénéficie d'un kiosque, et est assez proche du Conservatoire. Il est intéressant de mettre en lumière l'année 1860 afin de faire prendre conscience de l'histoire du quartier. L'idée est d'instruire le public, de lier les générations. Guy COUDERT participe à l'organisation de cet événement. Parmi les activités, sont notamment envisagées : une restitution des ateliers d'écriture avec la maison de retraite, des musiques d'époque avec la participation de l'école Vigée-Lebrun et de Foranim, des animations d'époque (course en sac, orgue de Barbarie), une lecture de textes politiques, une dictée pour les enfants, une dégustation de gâteaux d'époque, des activités artisanales, une exposition de collection de tableaux d'honneur et de cartes postales. Des quiz seront proposés par la Société Historique et Archéologique du 15^e. Le Conservatoire va également participer à la chorale. Concernant la logistique, la fermeture partielle de la rue Bargue est envisagée, des boissons seront offertes, des affiches format A3 seront disposées dans le quartier. Les agrandissements de cartes postales d'époque seront protégés par des films plastiques. Le Conseil s'est demandé si les activités slam et/ou rap devaient être intégrées.

Louisa FERHAT incite les habitants à se mobiliser pour la conception et la réalisation de la Fête. Elle explique que le square Necker a aussi été choisi pour alterner avec d'autres parties du quartier, car il est important que tous les habitants puissent se sentir concernés.

Elle annonce que le bar à vins « Dis Vin Gaulois », pour célébrer l'obtention d'un trophée (la « Bouteille d'Or » 2009, décernée par l'association « Tradition du Vin »), invite les habitants du quartier vendredi 9 avril à 19h30, il y aura des animations.

Guy COUDERT réitère l'appel aux bonnes volontés pour non seulement participer à la Fête du quartier, mais aussi pour aider à la préparer.

Louisa FERHAT remercie invités et habitants, et clôt la séance.